

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

NOR : AGRE0913575A

ARRÊTÉ du 21 juillet 2009

fixant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine (session janvier 2009).

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2008 relatif à l'insémination artificielle dans les espèces équine et asine ;

Vu le procès-verbal des épreuves qui se sont déroulées les 13, 14 et 15 janvier 2009 ;

Sur proposition du directeur général de l'enseignement et de la recherche,

ARRÊTE

Article 1er

Sont admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen final de la session de janvier 2009 dont les noms suivent :

Mademoiselle	BURBAN Valérie
Mademoiselle	de FAUCIGNY Caroline
Monsieur	de GEOFFROY Frédéric
Mademoiselle	DELLA REGINA Anna Chiara
Monsieur	DORSO Yves
Mademoiselle	FORGEARD Lisa
Monsieur	FRUCHET Thierry
Mademoiselle	MARKO Amélie
Mademoiselle	MORE Valérie
Mademoiselle	MORVAN Sandrine
Mademoiselle	NORMANDIN Laure
Monsieur	RILLAERTS Bertrand
Monsieur	SCRIVE Thibaut
Mademoiselle	SIDLAREWICZ Natacha
Monsieur	TALLEUX Mathieu
Monsieur	TERRIS Hubert

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

J-L BUËR